

## CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 OCTOBRE 2022 – 19H00

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le onze octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 11 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (36) :** Sophie ARZUL – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGÉON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Catherine PIOT – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

**Étaient représentés (6) :** Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Anne-Marie JOUSSEAU a donné pouvoir à Bernard Denis – Vincent MATHIEU a donné pouvoir à Jean-Martial Haeffelin – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

**Était absent excusé (1) :** Marc PUICHAUD

**Étaient absents (4) :** Adrien BARON – Pierre BOIS – Maëlle CHARITÉ – Christian PICHAUD

**Secrétaire de séance :** Fabienne MULLINGHAUSEN

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### ORDRE DU JOUR

- DELTDMC\_22\_188 – Plan de sobriété énergétique Terres de Montaigu
- DELTDMC\_22\_189 – Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel d'agglomération mutualisé Terres de Montaigu / Montaigu-Vendée – Validation de la décision d'attribution des marchés de travaux par la Commission d'appel d'offres (CAO)
- DELTDMC\_22\_190 – Fourniture, livraison, installation, aménagement, location, démontage et enlèvement en fin de prestations de bâtiments modulaires neufs et existants à usage de bureaux sur la commune de Montaigu-Vendée, pendant une période de travaux – Validation de la décision d'attribution du marché de services par la Commission d'appel d'offres (CAO)
- DELTDMC\_22\_191 – Cession de biens et matériels consécutifs à la fermeture du cinéma Caméra 5 à Montaigu – Vente aux enchères
- DELTDMC\_22\_192 – Convention d'engagement sur l'offre culturelle entre Terres de Montaigu – Montaigu-Vendée et Grand Ecran VI
- DELTDMC\_22\_193 – Fermeture du Cinéma Caméra 5 – Suppression de postes
- DELTDMC\_22\_194 – Rupture conventionnelle
- DELTDMC\_22\_195 – Modifications du tableau des effectifs
- DELTDMC\_22\_196 – Ouverture à l'urbanisation du secteur Ouest de la ZAC de la Caillonière sur la commune de Rocheservière dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
- DELTDMC\_22\_197 – Définition du lieu de séance du Conseil d'agglomération

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'agglomération nomme Madame Fabienne MULLINGHAUSEN en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2022 rédigé par Madame Sophie MORNIER est adopté à l'unanimité.

### INTRODUCTION

*Rapporteur : Antoine CHÉREAU, Président*

*« Lors de notre dernier conseil d'agglomération, voilà quelques jours, je vous annonçais que nous travaillions depuis l'été à un plan de sobriété énergétique, nécessaire de par l'emballement des marchés de l'énergie mais aussi et surtout en raison de possibles insuffisances en terme de quantité d'énergie cet hiver.*

Alors que l'hiver n'est pas arrivé et que l'été va provisoirement revenir cette semaine, je tiens à remercier Florent Limouzin de s'être fortement mobilisé avec les équipes de Terres de Montaigu, Lyda [Gaboriau, DGA pôle Aménagement et Environnement] et Mathieu Chevoleau [Directeur Environnement] et en mettant autour de la table toutes celles et ceux qui en interne pouvaient apporter leur contribution.

Bien sûr, la question posée maintenant est celle de faire en sorte que notre collectivité en tant que telle, soit exemplaire, et surtout nous permette de passer la vague, si elle est confirmée, ce que personne ne sait aujourd'hui. Ce plan ne concerne que Terres de Montaigu en tant qu'établissement public qui possède ses points lumineux, ses bâtiments, du personnel.

Il ne s'agit pas de faire un exercice général sur le territoire, c'est le rôle du PCAET.

Ce plan est issu d'un travail collectif et les communes sauront sans aucun doute en tirer profit.

Ce plan a également été l'occasion d'accélérer certaines mesures envisagées dans notre plan Terres d'enAIRgie et aussi de nous rendre compte des indicateurs qu'il nous manquait.

Après le vote de notre PCAET en juillet, ce plan qui n'a rien d'obligatoire est une occasion volontaire et supplémentaire, une marche de plus dans notre engagement environnemental. L'objectif est aussi de donner du sens à nos décisions, de les partager et de simplement le dire y compris lorsqu'il y aura des impacts sur l'environnement quotidien de nos habitants.

Ces dernières semaines, nous sentons que notre plan Terres d'enAIRgie commence à infuser parmi les acteurs publics et privés. Des résultats sont déjà là. Nous avons vu lors de notre dernière assemblée que des entreprises allaient investir dans l'énergie solaire à Rocheservière et Saint-Hilaire-de-Loulay. Depuis, on le sait, d'autres suivront.

Notre pôle d'échange multimodal à la gare est inauguré et depuis la rentrée, on constate une très forte augmentation de la fréquentation de la gare et nous nous en réjouissons, y compris dans sa capacité à drainer plus loin qu'auparavant. Cette gare est un équipement vraiment territorialisé.

La plateforme de covoiturage KAROS monte déjà en puissance de façon très nette alors que la communication grand public n'est pas lancée. Nous contribuons pleinement à faire de la région des Pays de la Loire la première région en terme de covoiturage comme le rappelait la présidente de région, Chrystelle Morançais lors des rencontres régionales des mobilités durables qui se sont tenues vendredi dernier à Montaigu-Vendée, au théâtre de Thalie. Cette question de mobilité prime et la réponse est très adaptée, ce qui pour nous, est extrêmement important, dans un territoire, comme le nôtre, à la fois rural mais aussi économique et industriel.

De même, nous voterons ce soir un certain nombre de décisions relatives à l'implantation d'un nouveau cinéma. Ce nouvel équipement, moderne et mieux dimensionné est un projet exigeant. Nous aurions pu faire comme beaucoup, y consacrer un hectare en périphérie, avec des parkings non mutualisés. Nous avons choisi une voie plus difficile, celle d'imposer une localisation en ville, sur très peu de terrain et proche de la gare. C'est bon pour la préservation des terres agricoles et pour la mobilité décarbonée. La priorité est donnée également à l'accessibilité parking afin que les habitants puissent venir au cinéma.

De même, notre hôtel intercommunal dont nous attribuerons les marchés de travaux, ce soir, sera un modèle en terme de diminution des consommations d'énergie. Une centaine de nos agents y travailleront, et nous disposerons enfin de salles de travail mutualisées et correctement dimensionnées. Avec ce projet, ce sont 9 sites actuellement occupés par des agents territoriaux et fonctionnant à l'électricité et au gaz qui seront regroupés en un seul endroit alimenté au solaire et au bois. Voilà un engagement concret, immédiat, efficace pour la transition énergétique car en plus de diminuer la dépense de 25%, nous allons diviser par 8 nos émissions de CO<sub>2</sub>, et ce pour une superficie à peu près équivalente. Des collectivités qui aujourd'hui mutualisent leurs bureaux, les construisent en centre-ville, proches d'une gare et qui divisent par 8 leur émission de carbone, j'en connais peu. Ce projet est majeur dans notre engagement environnemental.

Enfin, je voulais vous informer que nous avons été lauréat de l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME et qu'à ce titre nous allons pouvoir compter sur un financement de près de 75 000 € nous permettant de financer un poste contractuel d'un chargé de mission vélo pendant deux ans et demi. Le bureau d'agglomération a décidé jeudi dernier la création de ce poste. Là encore, notre engagement pour la mobilité douce est réel et désormais reconnu par l'agence officielle de l'Etat, avec un financement qui nous permettra d'aller plus loin et plus vite.

Vous le voyez, la transition environnementale sur notre territoire se fait à grande vitesse. Et je suis très heureux de cela car notre action est la meilleure des réponses au déclinisme et à l'éco-anxiété ambiante.

Notre action, nos résultats, sont porteurs d'un message d'espoir adressé à notre jeunesse qui parfois doute de son avenir et de ses capacités à agir pour cette transition environnementale.

Nous avons aujourd'hui et notre jeunesse aura demain les cartes en main pour décarboner les déplacements, l'industrie et le logement. Faire en sorte que le monde de demain soit vivable, c'est mettre en œuvre de nouvelles façons de faire, c'est innover, c'est investir dans des solutions durables.

Celles et ceux qui aujourd'hui continuent de dire que le monde va s'effondrer et qui prétendent que l'Homme doit s'effacer mettent dans la tête de nos jeunes des discours d'impuissance très dangereux.

Je nous encourage toutes et tous au contraire à dire à nos enfants et nos petits enfants qu'ils feront mieux, parce qu'ils feront différemment, parce qu'ils auront appris des erreurs du passé et c'est ainsi que le monde a toujours fonctionné. Les solutions au défi climatique sont dans nos mains et celles de nos enfants, pas dans nos pleurs et nos plaintes. »

## ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

### DELTDMC\_22\_188 – Plan de sobriété énergétique Terres de Montaigu

Florent LIMOUZIN rappelle que dans le cadre de son plan climat « Terres d'enAIRgie », Terres de Montaigu s'est engagée à :

- Consommer moins : -14% en 2030 et -47% en 2050 de consommation d'énergie par rapport à 2012
- Produire mieux : 25% en 2030 et 74% en 2050 de couverture en énergies renouvelables
- Impacter moins : -28% en 2030 et -75% en 2050 d'émission de gaz à effet de serre par rapport à 2012

Le plan de sobriété s'inscrit notamment dans un problème national de manque de disponibilité d'énergie mais aussi d'augmentation de tarifs de l'énergie en 2023, qui seront multipliés par 2 voire 3, au moins pour les collectivités qui ne sont pas concernées par un bouclier comme l'est une partie des habitants.

Le 14 juillet 2022, le Gouvernement a annoncé un plan de sobriété énergétique dont l'objectif est de réduire notre consommation d'énergie globale (carburant, gaz, électricité) de +10% en 2 ans. Pour atteindre cet objectif, l'action des collectivités est essentielle tout comme leur rôle d'exemplarité.

S'agissant de la consommation énergétique actuelle du patrimoine public de Terres de Montaigu, la consommation totale est de 8 404 MWh / an représentant 600 000 € de dépenses en 2022 avec une répartition de 55% gaz et 40% électricité.

Le plan de sobriété énergétique de Terres de Montaigu est une stratégie en 3 axes : **Consommer moins ; Consommer mieux ; Produire différemment** sous 4 angles d'attaque : **l'éclairage public ; les bâtiments publics ; les énergies renouvelables et la mobilité**. Des actions immédiates seront mises en œuvre dès la fin 2022 et des actions à moyen terme seront budgétiser sur 2023. Un plan de communication et de sensibilisation à destination des agents et des usagers des bâtiments publics, accompagnera ce plan de sobriété pour changer les pratiques. Florent LIMOUZIN expose le plan.

**L'éclairage public** représente 5% de la consommation d'énergie de la collectivité. Ce sont 900 points lumineux en zones d'activités économiques : 50% d'éclairage permanent, 50% d'extinction temporaire et 39% en LED.

<b>Engagements déjà pris</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de l'intensité d'éclairage des points lumineux équipés de LED (39% du parc)</li> <li>&gt; Une consommation divisée par 2</li> </ul>
<b>Actions immédiates</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer les éclairages permanents, en cohérence avec les plages horaires des communes</li> <li>→ tendre vers une extinction de 22h à 6h sauf carrefours identifiés comme dangereux et cas particuliers</li> <li>&gt; Une consommation divisée par 4</li> </ul>
<b>Actions à moyen terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renover l'éclairage public vers le 100% LED</li> <li>Budget 2023 : 45 000 € avec un apport supplémentaire de 30 000 € du budget identifié dans le cadre de Terres d'enAIRgie. Objectif : rénover plus de 100 points lumineux cette année.</li> <li>&gt; Une consommation divisée par 5</li> </ul>

**Les bâtiments publics** représentent 95% de la consommation d'énergie de la collectivité. 4 bâtiments : la piscine, les EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement et L'Arbrasève à Rocheservière et le complexe sportif Maxime Bossis représentent à eux seuls 80% des consommations.

<b>Engagements déjà pris</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat. En 2021, 400 000 € d'aides de Terres de Montaigu pour un gain énergétique de 1 140 MWh/an (soit la consommation de 495 hab.)</li> <li>• Construire un nouvel hôtel intercommunal peu énergivore. Passage de 9 bâtiments à un lieu unique</li> <li>&gt; Une consommation divisée par 3</li> <li>• Audits énergétiques : Ehpads La Peupleraie, Ehpads Martial Caillaud, Salle de sports intercommunale de Rocheservière</li> <li>• Etudes pour la conversion du chauffage pour tous les EHPAD</li> <li>&gt; Résultats attendus : réduction d'au moins 20% des consommations</li> </ul>
<b>Actions immédiates</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'intensité du chauffage</li> <li>→ Pôles sportifs : 14°C dans les salles multisports sauf pour les pratiques spécifiques ;</li> <li>→ Locaux administratifs : 19°C ; Abaissement systématique ou extinction du chauffage en période d'inoccupation (nuit, week-end et vacances scolaires)</li> <li>&gt; Résultats attendus : - 1°C = - 7% de consommation</li> <li>• Agir sur l'éclairage intérieur et dans les stades par l'extinction et/ou la baisse d'intensité</li> <li>&gt; Sensibilisation des usagers</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Environnement de travail : Sensibiliser aux bonnes pratiques numériques avec des éco-gestes sur l'usage du matériel pour baisser les consommations : Éteindre son poste de travail lorsqu'il n'est plus utilisé ; Trier et archiver régulièrement les emails ; Limiter le poids et le parcours des données ; etc.</b></li> </ul>
<b>Actions à moyen terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments publics.</b> Définir les objectifs et les plans d'investissements nécessaires, après audits. Exemple : mieux isoler le bâtiment, remplacer les vieux convecteurs électriques, convertir le mode de chauffage par d'autres systèmes comme le bois, éviter les déperditions de chaleur notamment les tuyaux de conduite d'eau ou d'air. &gt; <b>Réduction attendue de la consommation d'au moins 20%</b> Budget 2023 : des investissements en faveur de la piscine</li> <li>• <b>Rénover l'éclairage intérieur des salles et celui des stades vers le 100% LED</b> &gt; <b>Une consommation divisée par 5</b></li> <li>• <b>Ajouter des dispositifs de détection et de contrôle</b> Budget 2023 : 40 000 € pour le relamping des salles</li> <li>• <b>Améliorer la gestion technique des bâtiments par la montée en compétence des agents techniques, la mise en place de contrats d'objectifs</b> dans le cadre des marchés d'exploitation des bâtiments et le déploiement d'<b>outil de suivi des consommations</b></li> </ul>

Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Sport fait un focus sur la Piscine de la Bretonnière. Il s'agit du bâtiment le plus énergivore, 19% de la consommation totale, tout confondu électricité et gaz de Terres de Montaigu. Quelques chiffres : 120 000 personnes par an fréquentent la piscine. La consommation moyenne de gaz est de 848 867 kWh / an, celle d'électricité est de 798 822 kWh /an soit un équivalent à la consommation annuelle de 347 habitants. Le budget avoisine les 150 000 € par an.

Il précise que ce sont des consommations identiques à ce type d'équipement ouvert 7 jours sur 7 avec une seule semaine de fermeture pour maintenance technique annuelle.

Des mesures immédiates seront prises pour réduire les consommations notamment d'eau et d'électricité :

- Principe de baisser la chauffe de l'eau d'1°C sur tous les bassins (température actuelle du bassin sportif 29°C qui passerait à 28°C et le bassin ludique de 32° à 31°). C'est une recommandation nationale. Cela n'a pas un impact véritablement fort sur les baigneurs.
- Améliorer la gestion technique du bâtiment
- Rénover l'éclairage intérieur et extérieur vers le 100% LED
- Ajouter des dispositifs de détection et de contrôle d'éclairage
- Ajouter des variateurs sur les pompes de filtrations et sur le circuit de chauffage permettant de réduire la vitesse de filtration et de travail la nuit.

Ces mesures vont nécessiter un investissement de 60 000 € sur le budget 2023.

Le gain attendu est une diminution de la consommation électrique de 100 000 KWh/an, soit 12,5% (18 750 € d'économie). Ces travaux seront effectués en site non occupé et bassins vidés, ce qui occasionnera une fermeture technique plus longue de 3 semaines au lieu d'une semaine habituellement.

### Les énergies renouvelables

<b>Engagements déjà pris</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Construction du parking à étages à la gare de Montaigu-Vendée, avec couverture en panneaux photovoltaïques.</b> Puissance produite estimée : 250 MWh/an. 930 m<sup>2</sup> de toitures en panneaux photovoltaïques</li> </ul>
<b>Actions immédiates</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accélérer la mise en place de la société de production d'énergie « Terres de Montaigu Énergie »</b></li> <li>• <b>Déployer des projets photovoltaïques sur toutes les communes.</b> 1<sup>er</sup> recensement : <b>25 bâtiments</b> (toiture) et <b>18 parkings</b> (ombrières) identifiés pour lesquels une étude d'opportunité devra être lancée. → <b>une puissance potentielle estimée à 8 GWh/an.</b></li> </ul>
<b>Actions à moyen terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer l'étude du <b>schéma directeur des énergies renouvelables</b></li> <li>• <b>Accompagner le renouvellement du parc éolien de Saint-Philbert-de-Bouaine</b> (repowering)</li> <li>• <b>Établir un cadastre solaire, en lien avec le SyDEV</b></li> <li>• Mettre en place un "point information" sur le photovoltaïque à Mon Espace Habitat</li> </ul>

### La mobilité

<b>Engagements déjà pris</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de l'outil de <b>covoiturage Karos</b> (trajets domicile-travail)</li> <li>• Déploiement du <b>Schéma vélo intercommunal</b></li> </ul>
<b>Actions immédiates</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner les bonnes pratiques pour les déplacements des agents</b> Limiter les déplacements en privilégiant les réunions en visio Promouvoir les bons gestes d'éco-conduite Promouvoir l'usage des vélos de service</li> </ul>
<b>Actions à moyen terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuivre les investissements dans des véhicules « propres ».</b> Définir une stratégie et un plan d'investissement</li> </ul>

## Débat :

Antoine CHEREAU : « Je vous propose qu'on émette un vote sur ce plan, il n'y a aucune obligation à cela. En revanche, cela confirme notre engagement très fort sur la base évidemment du travail fait par nos équipes. C'est aussi un signal d'approbation de l'assemblée sur les contraintes que cela va entraîner auprès de nos habitants ou même de nos collaborateurs sur un certain nombre de sujets. Il faut l'assumer totalement. »

Jean-Martial HAEFFELIN : « Monsieur le Président, face à la demande de l'Etat de réduction des consommations d'énergie, vous nous présenter ce soir votre plan de sobriété énergétique pour la communauté d'agglomération. Nous aurions aimé connaître sur l'ensemble de vos propositions, quelles sont celles qui seront spécialement mises en œuvre par Terres de Montaigu et qui n'étaient pas déjà engagées avant ce soir ?

En effet, la plupart des actions proposées ici, étaient déjà actées avant la rédaction de ce plan. Vous le dites vous-même, les aides pour la rénovation énergétique de l'habitat, le nouvel hôtel d'intercommunalité, la couverture solaire, le covoiturage, le schéma vélo et j'en passe.

Enfin, que reste-t-il de nouveau dans ce plan que vous nous présentez ce soir ?

Par ailleurs, le but de ce plan d'urgence est de pallier aux difficultés d'approvisionnement potentiel en gaz et électricité, dès cet hiver. Par conséquent, des actions comme la réalisation des audits énergétiques, la réflexion sur les conversions de chauffage, les travaux énergétiques de la piscine, le schéma directeur EnR, tant de points, que nous ne pouvons que saluer, n'auront pas ou plus d'impacts pour cet hiver.

Au bout du compte, il ne reste peut-être de votre plan mobilisable, dès les mois prochains, que la réduction des températures de chauffage, par ailleurs exigée par l'État, et la réduction des horaires d'éclairage, qui, vous l'avez dit vous-même, relève en grande partie des communes, et non de notre collectivité.

Sur ce point d'ailleurs, nous pouvons lire « supprimer les éclairages permanents », mais uniquement pour cet hiver. N'est-ce pas pourtant là l'occasion de changer les usages et d'assumer le fait que l'urgence climatique nous imposera de maintenir ce genre d'action ?

Enfin, puisque notre collectivité ne peut pas tout, toute seule. Qu'est-il prévu par Terres de Montaigu pour inciter et accompagner les entreprises et les particuliers, dans cet objectif de réduction des consommations d'énergie à prendre dans l'urgence ? Je vous remercie. »

Florent LIMOUZIN : « Peut-être n'ai-je pas été assez clair dans l'expression de ce plan de sobriété. Mais il y avait à chaque fois deux parties.

Ce qui a déjà été pris comme engagement parce qu'on ne part pas de zéro, jamais. Dans nos politiques publiques, il y a déjà un certain nombre de choses lancées. Finalement la problématique de cet été de problèmes d'énergie existait déjà dans le cadre de nos travaux dans le plan climat. Donc on ne part pas de zéro. Evidemment dans l'exposé, il y avait un retour sur le sujet, parce qu'il faut aussi le dire à nos habitants, leur rappeler.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur Haeffelin, il y a des choses nouvelles avec des engagements précis. Effectivement on peut trouver ce plan avec peu de nouveautés, mais on ne va pas inventer l'eau chaude. Il faut traiter avec les bâtiments qu'on a, avec les équipements qu'on a. Donc on va travailler sur les consommations. Il y a beaucoup de choses à mettre en place qui forcément ne sont pas spectaculaires : ce sont des réunions avec les clubs sportifs, avec les usagers qui vont travailler dans les bâtiments, des réunions avec les écoles pour voir ce qui est acceptable en terme de chauffage. Donc je pense que dès cet hiver, contrairement à ce que vous dites, il y aura des effets.

Evidemment ça suppose des investissements qui ne peuvent pas se faire pour des contraintes à la fois financières de la collectivité mais aussi de disponibilité des entreprises et des matériaux. On a essayé de trouver des choses qui nous ont semblé acceptable. Je pense, par exemple, aux 100 points lumineux. Si on met aujourd'hui 500 lumineux sur Terres de Montaigu plus, chaque commune qui va aussi faire une part, c'est clair qu'on va se faire plaisir, on va faire un affichage mais les travaux ne seront pas faits. On a préféré rester sur quelque chose de faisable, et réaliste. Quant à nos habitants. Il s'agit ici du plan de l'agglomération. On a amené un certain nombre de choses à Mon Espace Habitat pour les accompagner. Dans chacune des communes, on continuera aussi à les accompagner.

Je vous rappelle aussi que le Chef de l'Etat ainsi que le Premier Ministre ont annoncé un plan important de communication auprès des habitants pour les sensibiliser aux bons gestes. Ils ont déjà commencé à le déployer. »

Antoine CHEREAU : « Merci Monsieur Limouzin. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vous venez de dire, juste peut-être deux petits éclairages.

D'abord je l'ai dit et je le redis. On assume extrêmement et parfaitement que cet engagement public, par un vote non obligatoire, fasse aussi parti d'une stratégie d'encouragement pour chacun des acteurs.

Je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif, on voit bien que les efforts qu'on a pu faire notamment lors de l'implantation d'entreprises, et je salue le travail d'Eric Hervouet, a récemment fait des petits. Je ne peux pas tout vous dire encore aujourd'hui mais on voit bien que les annonces qui ont été faites et médiatisées fait que chacun se pose la question. Donc oui, on y va, nous-mêmes, on le dit et donc c'est un impact qui, évidemment, est très fort.

Ensuite, ce qui est nouveau depuis la crise énergétique, c'est que le point de vue énergétique prend un pas en ce moment à cause des problématiques y compris financières y compris de pouvoir d'achat, plus élevé que tous les autres items, si j'ose dire de notre plan climat air énergie et globalement en France des questions liées au réchauffement climatique.

Donc évidemment l'ensemble des sujets a été travaillé, même s'il y a des choses nouvelles, comme l'a dit Florent, et le choix que l'on fait est d'accélérer un des volets, celui énergétique dans l'ensemble de nos projets donc naturellement ça s'exprime par des décisions nouvelles qui sont là.

Je pense que vous avez tort, mais parce qu'on n'a pas forcément l'idée de cela, de considérer, par exemple, sur la question de l'éclairage public, que l'action de Terres de Montaigu est subordonnée à celle des communes. Ce n'est pas ce que j'ai dit, je ne sais pas si on s'est bien compris. D'abord, l'ensemble des points lumineux de Terres de Montaigu sur toutes ces zones et sur tous ses équipements publics d'intérêt communautaire sont supérieurs à certaines de nos communes. Ce n'est donc pas accessoire. On pourrait très bien avoir une commune en plus avec son propre réseau routier, ce serait dans la moyenne hors Montaigu-Vendée, des points lumineux. Donc c'est un impact en soi. En revanche, c'est l'occasion de se poser la question de la coordination des horaires d'éclairage avec chaque décision prise à l'échelle communale. Forcément, c'est un dialogue dans lequel on sortira tous gagnants. Il faut deux acteurs pour avancer et Terres de Montaigu dit qu'il en est un

En revanche, on comprend bien, que les réflexions portées à l'échelle communale portant sur d'autres sujets de type sécurité d'un carrefour, de type grand axe, doit se faire en coordination avec le branchement d'une zone qui arrive sur ledit carrefour. Donc on ne peut pas dire les choses de façon abrupte sans regarder autour.

Pour terminer, je comprends très bien ce que vous avez indiqué Monsieur Haeffelin, et c'est votre rôle aussi, mais il n'y a pas de propositions. C'est toujours trop ou pas assez. Ce n'est pas assez mais, mais on ne sait pas. On est en charge et on assume très bien, et on pense que nos décisions sont les bonnes.

C'était vu en commission mais il se trouve qu'avec les changements de votre groupe et la démission de votre colistier, vous n'étiez pas là. »

Sophie ARZUL : « Bonsoir à tous. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le montant total des dépenses que vous avez annoncé pour ce plan ?

Florent LIMOUZIN : « Il sera possible de vous le transmettre, je ne l'ai pas de tête. »

Sophie ARZUL : « et donc la prochaine réunion de la commission environnement de Terres de Montaigu a lieu quand ? »

Florent LIMOUZIN : « Je ne l'ai pas en tête, mais vous serez invitée, ne vous inquiétez pas. Je serai ravi de vous compter parmi nous. Vous allez amener une touche féminine, vous allez voir, il n'y a que des hommes. Donc on est content que vous veniez. »

Le conseil d'agglomération, par 39 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN), approuve le plan de sobriété énergétique Terres de Montaigu joint à la délibération et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Antoine CHEREAU : « Ça s'appelle de l'engagement politique. »

## INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Rapporteur : Claude DURAND, Vice-président en charge du dossier de l'hôtel intercommunal mutualisé

**DELDMC\_22\_189 – Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel d'agglomération mutualisé Terres de Montaigu / Montaigu-Vendée – Validation de la décision d'attribution des marchés de travaux par la Commission d'appel d'offres (CAO)**

**DELDMC\_22\_190 – Fourniture, livraison, installation, aménagement, location, démontage et enlèvement en fin de prestations de bâtiments modulaires neufs et existants à usage de bureaux sur la commune de Montaigu-Vendée, pendant une période de travaux – Validation de la décision d'attribution du marché de services par la Commission d'appel d'offres (CAO)**

Claude DURAND rappelle à l'assemblée que l'opération regroupe un projet d'extension neuf, de démolition et rénovation partielles des bâtiments existants, qui sera réalisée en une phase à partir du début de l'année 2023.

Les études thermiques ont été menées conjointement avec le SYDEV et Vendée Energie. Ainsi le bâtiment sera le plus exemplaire possible avec une optimisation des apports solaires en favorisant l'éclairage naturel et en profitant des apports en hiver et une limitation des déperditions thermiques. Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture (57 m<sup>2</sup>) avec une puissance de 12 KWc couvrant 10% des besoins électriques du bâtiment. Une chaudière bois à granulés sera également installée.

Le projet est en cohérence avec les engagements environnementaux de Terres de Montaigu. L'optimisation thermique menée sur le bâtiment permet d'atteindre un bilan BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) : Energie 2 ; un bilan en émission des gaz à effet de serre : Carbone 1 ; un classement A en Etiquette Energie et un classement A en Etiquette Climat

Les consommations du futur bâtiment seront divisées par 3 passant de 9 bâtiments actuellement à un seul et unique bâtiment, une consommation de gaz à 0 kwh/an (actuellement 282 000 kwh/an), une consommation d'électricité à 86 000 kwh/an (188 000 kwh/an actuellement) et une consommation de bois de 64 000 kwh/an. Quant aux rejets de CO2 ils seront divisés par 8 passant à 9,1 tonnes de CO2 / an (actuellement 78 tonnes). Un coût divisé par 2 et une économie annuelle de 25 000 €.

Le bâtiment se développe sur 4 niveaux, avec notamment, au rez-de-chaussée, côté parc, la salle de conseil et des salles de rendez-vous. Les autres niveaux accueillent les services supports de Terres de Montaigu et également certains services de la ville de Montaigu-Vendée. Un espace spécifique élu est installé au R+1.

La construction intègre un parking en sous-sol permettant d'accueillir 24 véhicules de service, dont les places sont toutes pré-équipées pour accueillir des véhicules électriques, et un parking aérien mutualisé avec le futur cinéma.

Le projet rationalisera l'utilisation des espaces en un seul lieu unique de 3 358 m<sup>2</sup> contre 9 bâtiments actuels d'une surface totale de 3 000 m<sup>2</sup>. L'économie annuelle de loyers sera de l'ordre de 64 000 €.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 11 octobre 2022 pour attribuer les marchés de travaux aux entreprises ou groupements d'entreprises ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution détaillés dans le règlement de la consultation.

LOT Désignation	ESTIMATION MOE		ENTREPRISES	MONTANT € HT offres retenues
	Base	avec PSE		
1.Démolition - Désamiange	73 900 €		PINEAU TP - 49 Longué	47 088,74 €
2.Terrassements VRD	390 900 €		GIRARDEAU TP - 85 Treize-Septiers	313 844,13 €
3.Gros oeuvre	1 986 300 €	1 988 800 €	MORISSET / L'ESPERANCE - 85 Les Lucs/B. - Montaigu	1 879 113,81 €
4.Carpente bois	649 700 €		LCA - 85 La Boissière-de-Montaigu	825 066,77 €
5.Couverture - Etanchéité	164 500 €		SMAC - 85 La Roche-sur-Yon	175 236,35 €
6.Couverture bardage zinc	151 800 €	155 900 €	RAVELEAU - 85 Chavagnes-en-Paillers	205 105,62 €
7.Serrurerie	188 900 €		TALON - 85 La Boissière-de-Montaigu	323 482,00 €
8.Menuiseries extér. alu laqu	547 100 €	583 100 €	LAINE - 85 Montaigu-Vendée	575 024,30 €
9.Etanchéité à l'air	2 500 €		TEKNITYS - 44 NANTES	4 765,00 €
10.Menuiseries bois	751 400 €	754 900 €	ADM BRODU - 85 La Ferrière	688 082,07 €
11.Platerie - Isolation	389 700 €		BROSSET - 85 Fougeré	368 174,79 €
12.Faux plafonds	91 900 €		PICHAUD VINET - 85 Montaigu-Vendée	124 517,75 €
13.Revêtements sols - Faïences	191 400 €		SATICARO - 44 La Haie-Fouassière	177 182,07 €
14.Revêtements sols souples	190 100 €		JOBARD PEINTURE & SOLS - 85 Chanverrie	207 957,42 €
15.Peinture - Ravalement	234 700 €	238 900 €	SPIDE CHAUVEAU - 85 Montaigu-Vendée	265 220,97 €
16.Espaces verts	106 400 €		ARBORA - 49 Sèvremoine	81 712,74 €
17.Ascenseur	74 500 €		OTIS - 44 Carquefou	67 668,70 €
18.Electricité	771 200 €		EIFPAGE - 85 Montaigu-Vendée	995 451,50 €
19.Chauffage - Ventilation - Clim.	679 000 €		AMIAUD - 85 Les Brouzils	649 230,00 €
20.Plomberie - Sanitaires	109 600 €		TURQUAND - 85 Le Poiré-sur-Vie	116 000,00 €
21.Nettoyage	10 700 €	10 700 €	Lot infructueux	10 700,00 €
	<b>7 756 200 €</b>	<b>7 806 500 €</b>		<b>8 100 624,73 €</b>

\*PSE retenue : changement des ouvertures du bâtiment actuel et nettoyage couverture façade

Le montant global du projet est estimé à 9 800 000 € HT (maîtrise d'œuvre, construction, mobilier et révision). L'opération sera financée à hauteur de :

- 1 100 000 € par la vente des bâtiments actuellement occupés
- 1 900 000 € de subventions (Europe, Etat, Région, SyDEV, ADEME)
- 1 360 000 € de participation de Montaigu-Vendée (20% des coûts de dépenses de l'opération)
- 5 440 000 € de reste à charge pour Terres de Montaigu, soit 55% du projet.

Afin de faciliter la réalisation des travaux, de limiter leur durée et les nuisances pour les agents, élus et le public, il est nécessaire de libérer l'intégralité des locaux des bâtiments existants. Par conséquent, il a été décidé l'installation, la location d'un bâtiment modulaire neuf et la dépose - repose de bâtiments modulaires existants pour accueillir une partie de son personnel, élus et public sur un site appartenant à la collectivité, près du complexe Maxime Bossis et du collège Michel Ragon.

L'installation de l'ensemble des modulaires (location et existants) doivent donc permettre la mise en place d'environ 75 postes de travail, d'espaces d'accueil, diverses salles de réunion et locaux annexes (stockage, archives, tisaneries...). Le prestataire devra gérer le montage, le grutage ainsi que la mise en place complète d'un ensemble de bâtiments cohérents. Il devra également veiller au raccordement aux réseaux nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments, à savoir : eaux usées (EU), eaux pluviales (EP), alimentation en eau potable (AEP), courants forts et faibles (CFO/CFA). Le bâtiment modulaire loué et mis à disposition de Terres de Montaigu sera classé ERP et sera soumis à la réglementation ERP. Les bâtiments modulaires existants à déplacer ne seront pas classés ERP et seront soumis uniquement à la réglementation du Code du Travail.

Une procédure de mise en concurrence a donc été lancée en juillet 2022 pour les prestations de fourniture, livraison, installation, aménagement, location, démontage et l'enlèvement en fin de prestation de bâtiments modulaires neufs et existants à l'usage de bureaux durant la période de travaux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 octobre 2022 pour attribuer le marché à l'entreprise ou au groupement d'entreprises ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution détaillés dans le règlement de la consultation.

L'offre de la société COUGNAUD (Mouilleron-le-Captif / 85035 La Roche-sur-Yon Cedex) a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution, avec un document financier (DPGF) d'un montant de 559 930,40 € HT.

En terme de calendrier, les premiers déménagements de l'hôtel intercommunal vers les modulaires sont prévus à la mi-février 2023 pour s'étendre jusqu'à début mars 2023, permettant l'installation de tous les modulaires, le déploiement de la fibre et les finitions de voirie.

Le démarrage des travaux à l'hôtel intercommunal est prévu début mars 2023 pour une durée de 24 mois, une réception de travaux en mars 2025.

### **Débat :**

*Antoine CHEREAU : « Merci Monsieur Durand pour ces présentations exhaustives. Je m'associe à lui pour remercier nos équipes et nous réjouir principalement du fait que les marchés soient retenables, dans des conditions qui sont très loin de nos craintes, et c'est une bonne nouvelle. »*

*Sophie ARZUL : « Je n'ai peut-être pas compris, mais vous avez parlé d'un bâtiment à énergie positive, c'est bien cela ? Donc pour vous c'est quoi un bâtiment à énergie positive ? »*

*Claude DURAND : « Non, je n'ai pas dit ça. Ce n'est pas un bâtiment à énergie positive. C'est un classement bilan BEPOS, Bâtiment à Energie Positive, et compte tenu de la conception du bâtiment, le niveau atteint est « Energie 2 » sur un total de 4 niveaux. »*

*Antoine CHEREAU : « Non, ce n'est pas un bâtiment à énergie positive car on l'a vu tout à l'heure, on consommera 8 fois moins qu'aujourd'hui, mais on consommera encore. »*

**(DELDMC\_22\_189)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de travaux aux entreprises ou groupements d'entreprises susvisés jugés « économiquement les plus avantageux » par la Commission d'appel d'offres (CAO) ; prend acte de l'infructuosité du lot n°21 « Nettoyage » et valide le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence ultérieurement ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de travaux aux entreprises ou groupements d'entreprises retenus ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

**(DELDMC\_22\_190)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution du marché à la société COUGNAUD, dont l'offre avec un document financier (DPGF) d'un montant de 559 930,40 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » selon la décision de la Commission d'appel d'offres (CAO) ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier le contrat à la société retenue pour l'exécution des prestations ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

## **INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS**

*Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président*

**DELDMC\_22\_191 – Cession de biens et matériels consécutifs à la fermeture du cinéma Caméra 5 à Montaigu – Vente aux enchères**  
**DELDMC\_22\_192 – Convention d'engagement sur l'offre culturelle entre Terres de Montaigu – Montaigu-Vendée et Grand Ecran VI**  
**DELDMC\_22\_193 – Fermeture du Cinéma Caméra 5 – Suppression de postes**  
**DELDMC\_22\_194 – Rupture conventionnelle**

Antoine CHEREAU rappelle que la société GRAND ECRAN VI a fait part de son intérêt pour disposer de l'emprise foncière du cinéma existant actuellement sur la commune de Montaigu-Vendée et propriété de Terres de Montaigu. Le projet présenté par la société GRAND ECRAN consiste à la construction d'un cinéma miniplexe de proximité de 6 salles soit 890 fauteuils. 28 séances par semaine et par salle pourraient être programmées pour un nombre de visiteurs annuels de 150 000 au lieu de 50 000 aujourd'hui.

Il précise qu'il est envisagé de mutualiser les parkings de l'hôtel intercommunal et du nouveau cinéma pour garantir des modalités de stationnement satisfaisantes pour l'accueil du personnel du futur cinéma et de ses visiteurs.

Le parking disposera ainsi de 180 places soit 68 places sur le parking cinéma, 32 places en épi liaison entre le cinéma et l'hôtel intercommunal et 80 places à l'hôtel intercommunal (actuellement 116 places au total).

L'emprise du cinéma sera plus élevée que le cinéma actuellement puisqu'il sera construit sur la voie d'accès de l'actuel parking. Un nouvel accès sera donc créé par la démolition du garage et des archives actuellement propriétés de Terres de Montaigu. Le local de la Police Municipale Intercommunale sera également démoli pour laisser place à un parvis et une percée vers le parc Henri Joyau.

Le bureau d'agglomération a délibéré le 13 octobre sur la vente du foncier de l'actuel cinéma représentant 1 566 m<sup>2</sup> soit un prix de vente de 106 735,04 € HT. Il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur la désaffectation de la maison des jeunes et la vente du foncier d'une surface totale de 1 357 m<sup>2</sup> soit 93 264,96 € HT, le 18 octobre.

La démolition des deux bâtiments maison des jeunes et cinéma sera à la charge des collectivités et débutera le 5 décembre 2022 pour une fin prévue à la mi-janvier.

Les travaux réalisés par Grand Ecran verront le jour en mars 2023 pour s'achever en février 2024. L'ouverture du cinéma est envisagée en mars 2024.

Des engagements réciproques entre Terres de Montaigu et la société Grand Ecran ont été pris, qui sont autant de clauses suspensives. A savoir :

Engagements de Terres de Montaigu :

- Réalisation du parking par Terres de Montaigu et Convention d'usage
- Pollution du sol ne permettant pas la réalisation du projet
- Etudes de sol ne permettant pas la réalisation du projet / négociation possible (G1 et G2 déjà réalisés en amont par Grand Ecran)

Engagement de Grand Ecran, en cas d'abandon du projet :

- Dépôt de Garantie de 25 000 €
- Pénalité à minima de 80 000 € si abandon du projet (somme qui pourra être réévaluée suite aux coûts supportés par les déménagements et préjudices subis)
- Propriété intellectuelle du projet transmis à la collectivité
- Projet peut être transmis à un autre opérateur cinématographique avec accord de la collectivité pour reprendre le projet à l'identique
- Interdiction de transmission du projet et des terrains à un promoteur immobilier ou société immobilière pour de la construction autre que cinéma.

Dans le cadre des négociations engagées avec la société sur la future offre culturelle qui pourrait être proposée, une convention d'engagement sur l'offre culturelle à destination notamment des scolaires et des publics dits fragiles doit être régularisée entre les parties. La société GRAND ECRAN VI s'est engagée à proposer :

- Des séances à destination des scolaires notamment à travers les dispositifs d'Education à l'Image dans la continuité de leur engagement de classement Art et Essai. Les six salles permettraient d'accueillir avec plus de souplesse, toutes les classes d'écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées et autres qui souhaiteraient participer aux dispositifs nationaux tels que L'Ecole, le Collège, le Lycée au cinéma ;
- Des animations en lien avec les acteurs culturels locaux et notamment à entretenir une collaboration avec les directions de l'action culturelle et la prévention jeunesse de Terres de Montaigu ainsi que le CIAS via les équipements et événements culturels tels que la médiathèque Calliopé, Le Printemps du Livre, les espaces jeunesse, les accueils de loisirs et les établissements médico-sociaux du territoire dont elles ont la gestion afin d'offrir une opportunité de diversifier l'offre d'animation sur des thématiques et des publics communs aux structures via des tarifs préférentiels ;
- Une programmation « hors films » ;
- Une programmation classée Art et Essai telle que cela a été précisé en Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) ;
- Des séances en version originale afin d'initier les spectateurs au plaisir de découvrir des œuvres étrangères dans leur version originale ;
- La mise à disposition d'une des salles du cinéma dans le cadre de l'évènement du Printemps du livre à Montaigu ;
- La mise à disposition d'une des trois plus petites salles (70 à 80 places) pour l'Antenne de Terres de Montaigu – Université permanente, le lundi, mardi, jeudi ou vendredi, matin ou après-midi, hors périodes de vacances scolaires, pour accueillir environ dix rendez-vous universitaires par an ;
- Faire bénéficier à Terres de Montaigu d'environ une minute de temps de passage sur tous les écrans avant chaque séance pour diffuser des messages institutionnels.

Le cinéma « Caméra 5 » est fermé au public depuis le 30 septembre 2022.

En parallèle du déclassement et de la désaffectation de la parcelle, préalable indispensable au transfert de propriété, il est proposé de procéder à la désaffectation et au déclassement des biens meubles garnissant l'immeuble pour les intégrer dans le domaine privé de la collectivité.

Les collectivités territoriales peuvent avoir recours à la vente aux enchères pour vendre des biens mobiliers ou immobiliers appartenant à leur domaine privé. Le système de vente par enchères est l'occasion de valoriser ces matériels et de générer de nouvelles recettes.

Pour organiser la vente des biens et matériels, Terres de Montaigu souhaite avoir recours aux services d'un commissaire-priseur dans le cadre d'une procédure encadrée juridiquement, impartiale et assurant la transparence lors de la mise en concurrence des ventes. Maître Ingrid GIRARDOT, commissaire-priseur à La Roche-sur-Yon (85000) a été sollicitée pour réaliser les prestations.

Enfin, au vu de la fermeture du cinéma, les postes affectés au Cinéma « Caméra 5 » seront supprimés au 31 octobre 2022. Il s'agit du poste de responsable d'exploitation (cadre d'emploi des agents de maîtrise) et du poste de projectionniste (cadre d'emploi des adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe). Ces deux postes sont à temps complets.

La collectivité étudiera les possibilités de reclassement des agents affectés sur ces postes. Si aucun emploi ne peut être proposé, l'agent concerné sera maintenu en surnombre pendant un an. Pendant cette période, l'agent percevra la rémunération afférente à son grade (TBI + SFT). Au bout d'un an de maintien en surnombre, l'agent sera pris en charge par le centre de gestion si aucun poste n'a pu lui être proposé.

Dans le cadre de cette fermeture, les agents concernés ont été plusieurs fois reçus par leur direction générale adjointe, qui selon les besoins était accompagnée d'un représentant RH.

L'agent sur le poste de responsable d'exploitation sera avec son accord affecté en qualité d'agent d'accueil et de commercialisation à la Piscine le 1<sup>er</sup> novembre 2022. L'agent sur le poste de projectionniste, qui aurait un projet de transition professionnelle, a fait une demande de rupture conventionnelle.

Dans ce contexte, la collectivité est ouverte au principe de rupture conventionnelle, dont les règles sont définies par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et des décrets du 31 décembre 2019 relatifs à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique et à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles.

En revanche, il conviendra avec l'agent concerné s'il prend toutefois l'initiative de faire une demande de rupture conventionnelle, de s'entendre notamment sur le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle à verser, dont le calcul est réglementaire. Compte tenu de l'ancienneté de service et de la rémunération brute de référence de l'agent concerné, cette indemnité pourrait être comprise entre 5 500 € et 20 700 €.

### **Débat :**

*Sophie ARZUL : « D'autres solutions ont-elles été envisagées, à part la vente aux enchères ? Deuxième question, une décision a-t-elle été prise pour la destination du montant des recettes, avez-vous envisagé une orientation pour les recettes de cette vente aux enchères ? »*

*Antoine CHEREAU : « J'ai deux réponses très simples. D'abord il n'y a pas d'affectation. On est dans une opération globale où l'on essaie de valoriser ce que l'on peut. Sachant que ce sera loin de couvrir les frais du parking, par exemple. Ça rentre dans le budget de la collectivité.*

*Le choix de la vente aux enchères, c'est que l'on espère en tirer un plus grand profit. On pense aussi que la publicité faite autour de cette vente peut attirer des gens qui sont intéressés pour acheter un lot. »*

**(DELDMC\_22\_191)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le recours aux services d'un commissaire-priseur et valide le principe de la vente aux enchères des biens et matériels du cinéma « Caméra 5 » ; autorise Monsieur le Président à retenir Maître Ingrid Girardot, commissaire-priseur à la Roche-sur-Yon (85000), pour réaliser les prestations et signer tout convention ou contrat y afférent ; autorise Monsieur le Président à procéder à la vente des biens et matériels concernés aux prix de la dernière enchère ; valide la réquisition de vente et la constitution des lots.

**(DELTDMC\_22\_192)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'engagement sur l'offre culturelle jointe à la délibération ; autorise Monsieur le Président à signer la convention d'engagement sur l'offre culturelle avec la commune de Montaigu-Vendée et la société GRAND ECRAN VI.

**(DELTDMC\_22\_193)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la suppression des postes à temps complet de responsable d'exploitation (cadre d'emploi des agents de maîtrise) et de projectionniste (cadre d'emploi des adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe) affectés au Cinéma « Caméra 5 » ; approuve la suppression de ces postes au 31 octobre 2022 ; autorise Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires en lien avec la suppression de ces postes.

**(DELTDMC\_22\_194)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Président à négocier le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dont le montant est réglementairement encadré ; autorise Monsieur Le Président à signer une convention de rupture conventionnelle ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

## MOYENS GENERAUX

*Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux*

### DELTDMC\_22\_195 – Modifications du tableau des effectifs

Daniel ROUSSEAU explique que suite aux décisions précédents, il convient de créer et supprimer plusieurs postes du tableau des effectifs, en lien avec l'évolution du service cinéma et les mouvements de personnel. Ainsi ce qui suit :

Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Agent de maitrise (Cat. C) Temps complet		01/11/2022
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Cat. C) Temps complet		01/11/2022
	Agent de maitrise (Cat. C) Temps complet	01/11/2022
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Cat. C) Temps complet		01/11/2022
<b>FILIERE CULTURE</b>		
Professeur de classe normale Alto (Cat. A) Temps non complet 0,5 ETP	Assistant d'enseignement artistique Alto (Cat. B) Temps non complet 0,5 ETP	01/12/2022

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président, à signer les actes en lien avec les créations/suppressions de postes ci-dessus listés ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget

## URBANISME

*Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets*

### DELTDMC\_22\_196 – Ouverture à l'urbanisation du secteur Ouest de la ZAC de la Caillonnière sur la commune de Rocheservière dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

Damien GRASSET informe l'assemblée que le Président a prescrit par arrêté le 9 septembre 2022, la modification n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière. La procédure de modification vise à ouvrir à l'urbanisation immédiate (1AUC), le secteur Ouest de la ZAC de La Caillonnière pour 4,66 ha, actuellement classé en zone à urbaniser à long terme (2AUC) au PLUi.

La demande en logements étant très forte sur la commune de Rocheservière, il est nécessaire de pouvoir offrir aux habitants actuels et aux nouveaux arrivants sur la commune, la possibilité de se loger.

Entre 2008 et 2018, la commune a connu une évolution démographique stable et continue, de l'ordre de +1,7% par an. Depuis 2008, 149 logements ont déjà été réalisés ou sont en cours sur la ZAC multisite Les Rochettes - La Caillonnaière, située près de l'Arbrasève.

Une extrapolation de cette dynamique démographique actuelle permet d'estimer les besoins suivants pour 2032 :

- 646 habitants supplémentaires pour atteindre 4 167 habitants en 2032,
- Un besoin de 260 logements, soit 26 logements par an.

L'utilité de cette ouverture à l'urbanisation est justifiée, au regard :

- Des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées :
  - o Des potentialités réduites de production de logements dans l'enveloppe urbaine et en renouvellement urbain : une étude des gisements fonciers a été réalisée par l'EPF en 2016 dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Elle a été actualisée dans la présente procédure. Le référentiel foncier a démontré que l'enveloppe urbaine du bourg de la commune de Rocheservière était déjà bien dense et qu'il existe un potentiel d'urbanisation en renouvellement urbain quasi-inexistant. Cela s'explique par la réhabilitation d'emprises de renouvellement urbain ; la topographie du bourg qui est inadéquate par endroits à la constructibilité ; des éléments de patrimoine bâti et d'espaces verts à protéger existants dans l'enveloppe urbaine de la commune.
  - o L'absence de potentiel en extension de l'habitat à court et moyen terme : la commune ne dispose plus de zone à constructibilité immédiate (1AUC), depuis la réalisation des tranches 4 et 5 de la ZAC. Elle dispose de deux secteurs classés en zones à urbaniser à long terme (2AUC), qui accueillent actuellement des activités agricoles.
- De la faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone :
  - o La commune maîtrise le foncier de la ZAC. Près d'une centaine de logements sur 4,66 ha pourra être produite dans la poursuite de la réalisation de la ZAC, au sein des futures tranches 6 et 7, grâce à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUC, dont 12% minimum de logements sociaux
  - o La commune porte l'ambition de proposer une opération de logements offrant davantage de mixité sociale et générationnelle. La collectivité souhaite également proposer une offre plus variée de typologies d'habitat, par une programmation diverse allant des logements individuels aux logements intermédiaires.

L'ouverture à l'urbanisation s'inscrit en compatibilité avec les dispositions supra communales du SCoT, du PLH et du PLUi.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, considère comme justifiée l'ouverture à l'urbanisation du secteur Ouest de la ZAC de La Caillonnaière sur la commune de Rocheservière, et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

## ADMINISTRATION GENERALE

*Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président*

### DELDMC\_22\_197 – Définition du lieu de séance du Conseil d'agglomération

En principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du conseil d'agglomération dans l'une des communes membres.

Ainsi Monsieur le Président propose à l'assemblée que le prochain Conseil d'agglomération du 14 novembre se déroule en salle du conseil de l'hôtel intercommunal, 35 avenue Villebois Mareuil, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée.

Considérant le démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel d'agglomération mutualisé, il propose ensuite que le Conseil d'agglomération se réunisse à la Salle des Fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du 14 novembre 2022 se déroule en salle du conseil de l'hôtel intercommunal, 35 avenue Villebois Mareuil, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée ; que les séances du Conseil d'agglomération se déroulent à la Salle des Fêtes de Montaigu, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, à compter de décembre 2022 et ce jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération mutualisé en mars 2025.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

**1 – Décisions prises par le Président en application de la délibération du conseil d'agglomération n° DELTDMC\_22\_048 du 28 mars 2022 portant délégation de compétences au Bureau d'agglomération**

### Délibérations du Bureau d'agglomération du 13 octobre 2022

N°	Objet de la décision
DELTDMB_22_175	Désaffectation et déclassement du cinéma Caméra 5 – Montaigu
DELTDMB_22_176	Cession à la société GRAND ECRAN VI – Avenue Villebois Mareuil –Montaigu-Vendée
DELTDMB_22_177	Remboursement des chèques fidélité cinéma aux usagers
DELTDMB_22_178	Recours au contrat d'apprentissage
DELTDMB_22_179	Création d'un contrat de projet – service Mobilité
DELTDMB_22_180	Travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Zone d'Activités « La Croix Boiziau » – Attribution, signature et notification des marchés de travaux
DELTDMB_22_181	Convention de servitude avec Enedis – ZA La Marionnière – Montaigu-Vendée
DELTDMB_22_182	Demande de subvention pour le Conservatoire intercommunal de musique
DELTDMB_22_183	Demande de subvention dans le cadre de la PS JEUNES (CAF)
DELTDMB_22_184	Convention de mise à disposition d'outils dans le cadre du parcours numérique (IREPS)
DELTDMB_22_185	Demandes de subvention dans le cadre de l'organisation du Printemps du Livre 2023
DELTDMB_22_186	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DELTDMB_22_187	Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) sur la commune de Treize-Septiers – Place Saint-Martin, rue de la Salette, rue des frères Cormerais, rue de la Croix Rouge et rue Pierre Henri Gillot – Attribution, signature et notification du marché de travaux

**2 – Décisions prises par le Président en application de la délibération du conseil d'agglomération n° DELTDMC\_22\_047 du 28 mars 2022 portant délégation de compétences au Président**

### Décisions prises entre le 20 septembre et le 11 octobre 2022

Commande publique					
A) Liste des marchés et autres contrats conclus (Montant HT)					
Date de notification	Marché et Procédure	Objet	Lot	Attributaire	Montant HT
06/10/2022	Procédure adaptée	Groupement de commandes avec le CIAS Entretien et maintenance des extincteurs et robinets d'incendie armés (RIA) des bâtiments de la Communauté d'agglomération et du CIAS	Marché unique (sans allotissement)	SAFE (85140 Essarts-en-Bocage)	Contrat de 1 an (période initiale), et reconductible tacitement 3 fois (4 ans max.) Montant total annuel 22 418,30 € (partie fixe) + partie à bons de commande montant max commande annuel 15 000,00 €

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance  
Fabienne MULLINGHAUSEN

Le Président  
Antoine CHEREAU

